

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier
et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et établissements de crédit
33/43 Avenue Georges Pompidou, à BALMA (31130)
- RCS TOULOUSE 560 801 300 -

EXTRAIT DE DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 janvier 2025

A BALMA

3. Composition du Conseil d'Administration

Mme Bérengier rappelle les dispositions de l'article 14 des statuts de la banque qui prévoient que :

« Le nombre des administrateurs âgés de plus de 68 ans ne peut excéder le tiers du nombre des administrateurs en fonction. »

Lorsqu'un administrateur atteint l'âge de 68 ans et que son maintien en fonction aura pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale des sociétaires ayant dépassé l'âge de 68 ans, le Conseil d'Administration désignera celui de ses membres qui devra cesser ses fonctions. A défaut d'entente, le membre du Conseil d'Administration le plus âgé sera réputé démissionnaire. »

Depuis ce jour, 6 administrateurs sur 15 ont plus de 68 ans.

L'application des dispositions statutaires conduit à deux démissions d'office en cascade.

Aussi, le Conseil d'Administration prend acte de la démission d'office de M. Serge CRABIE et de M. Jean Louis MARTY de leur mandat d'Administrateur, à l'issue du Conseil d'Administration de ce jour.

Le Conseil d'Administration prend également acte de la démission d'Oristelle MARX de son mandat d'Administratrice à l'issue du Conseil d'Administration de ce jour.

Fait à Balma, le 3 février 2025

Pour extrait certifié conforme à l'original



Christophe Bosson
Directeur Général

